

ACCOMPAGNEMENT DE LA DEMARCHE DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE VAE / DEAMP

Séance 1 :

Compréhension de la démarche et appropriation du Livret 2

- Durée : 3 h 30

Séance 2 :

Identification des motivations, de l'expérience professionnelle et du parcours de formation

- Durée : 3 h 30

Séance 3 :

Repérage et formalisation des compétences

- Durée : 3 h 30

Séance 4 :

Repérage et formalisation des compétences

- Durée : 3 h 30

Séance 5 :

Repérage et formalisation des compétences

- Durée : 3 h 30

Séance 6 :

Repérage et formalisation des compétences

- Durée : 3 h 30

Séance 7 :

Préparation à la présentation devant le jury

- Durée : 3 h 00

Durée totale : 24 heures non consécutives

Méthodologie :

- Exposé de présentation de la démarche ;
- Décodage des concepts ;
- Reconnaissance des acquis de l'expérience ;
- Repérage des compétences ;
- Simulation de jury.